

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°3/2018
EN DATE DU 15 MAI 2018 à 20H**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 42
 Nombre de conseillers présents en séance : 28 puis 29 à compter du point 6
 Nombre de Votants : 35 puis 36 à compter du point 6 dont 7 procuration(s)
 Date de convocation : 09 mai 2018

L'an deux mille dix huit le quinze mai à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire.

Étaient présents :

MULLER Roger Maire et maire délégué d'Allenwiller
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 HUFSCMITT Franck 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal (entré au point 6)
 ZINGARELLI Bruno 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald
 GROSS Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 GUNTNER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 HALTER Thierry 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 AUER Maurice Conseiller municipal
 CHARDON Christine Conseillère municipale
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 FRIEDRICH Jean-Louis Conseiller municipal
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 KOESSLER François Conseiller municipal
 LEHE Manuel Conseiller municipal
 MESSMER Marie Pia Conseillère municipale
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 SCHALL Véronique Conseillère municipale
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale
 SIMON Etienne Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale
 BOEHM Alain Conseiller municipal (procuration à Audrey SCHEGEL)
 FRIEDERICH Frédéric Conseiller municipal (procuration à Sébastien ANTONI)
 GASS Karine Conseillère municipale
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal (procuration à René PAULEN)
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal (procuration à Jean Jacques SCHNEIDER)
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal (procuration à Thierry HALTER)
 VONSEEL Christian Conseiller municipal (procuration à Sandra LACROIX)
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal (procuration à Gérard STORCK)

Absent(s) non excusé(s) :

HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 MUHL Franck Conseiller municipal
 THOMAS Olivier Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10/04/2018

- 3°) Inventaire communal – Etat de l’actif – Création et intégration de parcelles
 4°) Conseil Départemental du Bas Rhin – Convention pour l’Accompagnement Technique à la Voirie et l’Aménagement (ATVA)
 5°) Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l’électricité
 6°) Plan Local d’Urbanisme de la Sommerau – Choix du Bureau d’Etudes
 7°) Investissements 2018
- Travaux de voirie Rue d’Obersteigen à Allenwiller
 - Salle plurifonctionnelle à Allenwiller
 - Acquisition Vaisselle
 - Contrôle des accès
 - Vidéo surveillance
 - Eclairage public – RD 1004 à Singrist
 - Achat de pavés
- 8°) Subvention à l’Association du Brotsch
 9°) Urbanisme – Informations
 10°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
 11°) Informations diverses

L’assemblée donne un avis favorable pour :

- L’ajout de deux points à l’ordre du jour :

- * Restitution du bâtiment scolaire par la communauté de communes du Pays de Saverne
- * Organisation des rythmes scolaires – Rentrée 2018/2019 – Délibération complémentaire

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-26 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l’article L 2121-15 du C.G.C.L, M. René PAULEN et Mme KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-27 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 10/04/2018

Point 2

Le procès-verbal de la séance du 10/04/2018, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l’assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-28 : Inventaire communal – Etat de l’actif – Création et intégration de parcelle

Point 3

Rapporteur : Roger MULLER

Par procès verbal d’arpentage en date du 13/06/2017 enregistré au Service du cadastre le 11/08/2017 il a été créée une parcelle communale, issue du domaine public « Sentier dit Kellgasse », à savoir la parcelle 308/075 d’une surface de 1,05 ares.

Afin d’intégrer cette parcelle à l’actif de la commune et de la faire figurer à l’inventaire, le conseil est appelé à délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’intégrer les deux parcelles suivantes dans l’actif de la commune :

N°Préfixe	N°Section	N°Parcelle	Contenance	Valeur	Compte	N°Inventaire
004	1	308/75	1,05 ares	1173,61 €	2118	090 2118-1-308/075

Le Maire et le comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de passer les écritures d’intégration.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-29 : Conseil Départemental du Bas Rhin – Convention pour l’Accompagnement Technique à la Voirie et l’Aménagement (ATVA)

Point 4

Rapporteur : Roger MULLER

Suite à la suppression par l’Etat de l’ATESAT (Aide technique de l’Etat pour des raisons de solidarité et d’aménagement du Territoire) au 1^{er} janvier 2014, le Département a décidé de compléter son offre d’accompagnement auprès des communes et groupements de communes du Bas Rhin par le Dispositif ATVA : l’accompagnement technique à la voirie et à l’aménagement.

Cet accompagnement comporte deux volets, d’une part, le conseil gratuit, et d’autre part, les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel, compte tenu de l’absence d’un cadre légal conférant cette compétence aux Départements.

Dans ce contexte, pour bénéficier du conseil gratuit, le Conseil Départemental du Bas Rhin propose aux communes ou groupements de communes qui le souhaitent de conclure une convention, et ce dans l’attente de l’adoption éventuelle d’un nouveau dispositif par le législateur.

Afin de permettre à la commune de conventionner il y a lieu de délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conventionner avec le Département du Bas Rhin pour l’Accompagnement Technique à la Voirie et l’Aménagement (ATVA) et autorise le maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Pour : unanimité
Contre :
Abstention :*

DCM 2018-30 : Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité

Point 5

Rapporteur : Roger MULLER

Le décret N°2002-409 du 26 mars 2002, relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique a fixé les règles qui permettent aux communes de déterminer le montant de cette redevance due par les exploitants de réseaux.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer le montant de la redevance dans la limite d'un plafond que fixe le décret. Ce plafond varie selon des seuils de population. Pour l'année 2018, la redevance au taux maximum sur la base d'une population de 1538 habitants (2000 habitants et moins) s'établit à 203 €.

Cette redevance est payable d'avance pour un an et le montant est revalorisé chaque année par l'application de l'index d'ingénierie.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal

VU le décret N°2002-409 du 26 mars 2002 modifiant le régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
VU les articles L2333-84 et R2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public notamment par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique en retenant le montant maximum autorisé, en prenant en compte la population totale de la commune issue du recensement en vigueur au 1^{er} janvier de l'année ; pour information, pour l'année 2018, la redevance au taux maximum sur la base d'une population de 1538 habitants (2000 habitants et moins) s'établit à 203 €.
- Précise que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou de tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

*Pour : unanimité
Contre :
Abstention :*

M. HUFSCHMITT Franck entre en séance.

DCM 2018-31 : Plan Local d'Urbanisme de la Sommerau – Choix du Bureau d'Etudes

Point 6

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibération en date du 04/12/2017 (point 2017-102) le conseil municipal a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sommerau.

La procédure de consultation N°2018-01 pour le choix d'un bureau d'étude est arrivée à son terme et il y a lieu maintenant d'attribuer la mission.

Le marché comprend une tranche ferme et quatre tranches optionnelles :

- **Tranche ferme :**

PHASE 1 – Du diagnostic au PADD à la préfiguration du projet de PLU

PHASE 2 – De l'approfondissement des différentes pièces au PLU arrêté

PHASE 3 – Du PLU arrêté au PLU approuvé

- **Tranches optionnelles :**

TO 1 : Soumission à évaluation environnementale après examen au cas par cas

TO 2 : Étude d'entrée de ville au titre de l'article L.111-8 du code de l'urbanisme

TO 3 : Réalisation d'un diagnostic agricole par le bureau d'études

TO 4 : Intégration des données agricoles fournies par la Chambre d'Agriculture

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-60 du 25 mars 2016.

A la date limite de réception des offres fixée le 6 avril 2018 à 11h, six plis ont été réceptionnés.

Le 14 mai 2018, la Commission d'Appel d'Offres, après analyse des plis a proposé de retenir :

Le groupement LE PHIL / ECOSCOPE (21 rue des Rustauds 67700 MONSWILLER)

Pour un montant de : 43 205,- € HT, soit 51 846,- € TTC (sous réserve d'affermissement des tranches optionnelles) réparti comme suit :

- Tranche ferme :	36 380,- € HT
- Tranche optionnelle n°1 :	4 250,- € HT
- Tranche optionnelle n°2 :	1 325,- € HT
- Tranche optionnelle n°3 :	1 000,- € HT
- Tranche optionnelle n°4 :	250,- € HT

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 27 relatif aux marchés publics à procédure adaptée ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 14 mai 2018 ;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le Marché N° 2018-01 – Elaboration du PLU de la commune de Sommerau à :

Groupement LE PHIL / ECOSCOPE (21 rue des Rustauds 67700 MONSWILLER)

Pour un montant de : 43 205,- € HT, soit 51 846,- € TTC (sous réserve d'affermissement des tranches optionnelles) réparti comme suit :

- Tranche ferme :	36 380,- € HT
- Tranche optionnelle n°1 :	4 250,- € HT
- Tranche optionnelle n°2 :	1 325,- € HT
- Tranche optionnelle n°3 :	1 000,- € HT
- Tranche optionnelle n°4 :	250,- € HT

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération
- Sollicite toutes les subventions susceptibles d'être obtenues seront sollicitées.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 (et suivants).

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-32 : Investissements 2018

DCM 2018-32.1. : Travaux de voirie Rue d'Obersteigen à Allenwiller

Point 7.1.

Rapporteur : Roger MULLER

La procédure de consultation pour les travaux de voirie Rue d'Obersteigen à Allenwiller est arrivée à son terme. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-60 du 25 mars 2016.

A la date limite de réception des offres fixée le 16 avril 2018 à 16h, cinq plis ont été réceptionnés.

Le 14 mai 2018, la Commission d'Appel d'Offres, après analyse des plis a proposé de retenir l'entreprise COLAS de Strasbourg pour un montant de 109 796,55 € HT, soit 131 755,86 € TTC.

Il y a lieu maintenant d'attribuer les travaux

Décision du Conseil Municipal :

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 14 mai 2018 ;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de voirie Rue d'Obersteigen ALLENWILLER (Marché N°2018-02) à l'entreprise COLAS d'Ostwald pour un montant de de 109 796,55 € HT, soit 131 755,86 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 – opération 100601.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-32.2 : Salle plurifonctionnelle à Allenwiller

DCM 2018-32.2.1 : Acquisition Vaisselle

Point 7.2.1.

Rapporteur : Roger MULLER

Vu les devis sollicités et obtenus,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'acquisition d'un 1^{er} équipement de vaisselle pour la salle plurifonctionnelle à Allenwiller auprès de la Sté CHR Alsace de Mundolsheim pour un montant de 13 593,80 € HT, soit 16 312,56 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération
- Sollicite, le cas échéant, toutes les subventions susceptibles d'être obtenues

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 – opération 202001.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-32.2.2 : Contrôle des accès extérieurs
--

Point 7.2.2.

Rapporteur : Roger MULLER

Vu les devis sollicités et obtenus,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation d'une installation du contrôle d'accès pour la protection extérieure des sites à Allenwiller auprès de la Sté ADIS de Wolfisheim pour un montant de 20 005,30€ HT, soit 24 006,36 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 – opération 206008.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-32.2.3 : Vidéo Surveillance – Protection périmétrique extérieur

Point 7.2.3.

Rapporteur : Roger MULLER

Vu les devis sollicités et obtenus,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'installation d'un système de protection périmétrique extérieur des sites à Allenwiller par la Sté ADIS de Wolfisheim pour un montant de 49 658,20 € HT, soit 59 589,84 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 – opération 206008.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-32.3 : Eclairage public – RD 1104 à Singrist
--

Point 7.3.

Rapporteur : Roger MULLER

Vu les devis sollicités et obtenus,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Dans le cadre de l'opération « Eclairage public RD 1004 à Singrist »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'acquisition de luminaires Stelium (19 pièces) auprès de la Sté ECLATEC pour un montant de 8 961,96 € HT, soit 10 754,35 € TTC.
- Décide l'acquisition de Mobilier Aveo (mats -19 pièces) auprès de la Sté GHM pour un montant de 12 863,- € HT, soit 15 435,60 € TTC
- Décide le confier la dépose, pose et raccordement des luminaires à la sté EST Réseaux pour un montant de 9 681,-€ HT, soit 11 617,20 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 – opération 100801.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-32.4 : Achat pavés

Point 7.4.

Rapporteur : Roger MULLER

Vu les devis sollicités et obtenus,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Dans le cadre de l'opération « Aménagement Parking »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'acquisition d'un lot de pavés auprès de la Sté POINT P de Strasbourg pour un montant de 16 002,62 € HT, soit 19 203,14 € TTC (hors consigne palettes).
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 – opération 206003.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2018-33 : Subvention – Année 2017 - à l'association du Brotsch

Point 8

Rapporteur : Bruno ZINGARELLI

Par délibération en date du 04/12/2017 (point 2017/108), le conseil municipal avait décidé de reporter sa décision en ce qui concernait le montant de la subvention 2017 à verser à l'ASC Brotsch, dans l'attente d'éléments complémentaires.

M. Zingarelli fait lecture de la lettre du Président de cette association, M. Christ qui sollicite l'octroi d'une subvention et qui précise que la commune historique de Birkenwald était membre fondateur de cette association.

M. Muller rappelle également qu'en 2016 l'ensemble des subventions versées par les communes historiques avaient été reprises soit 850 euros pour l'ASC Brotsch (Birkenwald) et 152 euros pour l'Ass Etoile Sportive de Romanswiller (Allenwiller) – ce deux associations sportives permettant la pratique du football pour les jeunes de la commune (5 joueurs pour le Brotsch et 13 joueurs l'Etoile Sportive actuellement).

Vu la différence entre les deux subventions, le Conseil est appelé à se prononcer ce soir sur la subvention à verser au titre de l'exercice 2017.

Décision du Conseil Municipal

VU l'exposé de M. Zingarelli

Après avoir entendu les différentes propositions et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- décide de verser la somme de 425 euros (soit 50% de la subvention de 2016) à l'ASC BROTSCH.
- se réserve la possibilité de revoir les modalités d'attribution des subventions lors du vote des subventions 2018.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 – article 6574.

Pour : 24 – ANTONI C, BOEHM (par procuration), CHARDON, ENGEL, FRIEDRICH, GROSS G, GROSS L, GUNTHNER, HALFTERMEYER (par procuration) HALTER, HUFSCMITT, JAEGER, JOCQUEL, KOESSLER, LORENTZ Bruno (par procuration), MULLER, OSTERMANN, PAULEN, SACHS, SCHLEGEL, SCHNEIDER, SCHWARTZ (par procuration) SIMON, ZINGARELLI

Contre : 2 - KUGEL, LACROIX

Abstention : 10 – ANTONI S., AUER, FRIEDERICH (par procuration), LEHE, LORENTZ Béatrice, MESSMER, SCHALL, STORCK, VONSEEL (par procuration), ZIMMERMANN (par procuration)

DCM 2018-34 : Urbanisme – Informations

Point 9

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques

Déclaration préalable :

- ☑ M. Olivier LOBSTEIN pour la transformation du hangar en garage + terrasse ; création de deux fenêtres de toit (style velux) – 8 Rue de la Bergerie – Section 2 parcelle 69 – DP 067 004 18 R0009 – Accord le 20/04/2018

Permis de construire :

- ☑ M. Denis HERRLE pour la construction d'un carport pour deux véhicules – 27 Rue de Jetterswiller – Section A parcelle 1097 – PC 067 004 18 R0003 – Accord le 14/05/2018

Certificat d'urbanisme :

- ☑ Mme Dominique BECK – pour la Rue de la Ceinture – Section 1 Parcelle 114 – CU 067 004 18 R0006 – réponse le 17/04/2018

Commune-déléguée de Birkenwald*Rapporteur : ZINGARELLI Bruno*Déclarations préalables :

- M. David DUBOUCHET pour la réalisation d'une clôture (grillage souple de 1.50m de hauteur doublé d'une haie végétale, l'ensemble de couleur verte ; portail aluminium de 3.20m de largeur et de 1.62m de hauteur) – 4 A Rue du Général Leclerc – Section 1 parcelles 288 et 290 – DP 067 004 18 R0011 – Accord le 20/04/2018
- Mme Stéphanie SAENGER pour la construction d'un carport + garage – 16 Rue des Champs – Section 3 parcelle 171 – DP 067 004 18 R0015 – Refus le 02/05/2018 – doit faire l'objet d'un permis de construire

Certificats d'urbanisme :

- Maître Marie-Hélène WEISS – pour le lieudit Auf Den Wald – Section 2 Parcelle 103 – CU 067 004 18 R0011 – réponse le 03/05/2018
- Maître Marie-Hélène WEISS – pour le lieudit Michelsheck – Section 2 Parcelle 118 – CU 067 004 18 R0012 – réponse le 03/05/2018

Commune-déléguée de Salenthal*Rapporteur : Franck HUFSCMITT*Certificats d'urbanisme :

- Maître Marie-Hélène WEISS – pour le Lieudit Grosser SCHLAG – Section 2 Parcelle 46 – CU 067 004 18 R0009 – réponse le 03/05/2018
- Maître Marie-Hélène WEISS – pour le Lieudit Zwischenmatt – Section 3 Parcelle 60 – CU 067 004 18 R0010 – réponse le 03/05/2018

Commune-déléguée de Singrist*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*Déclaration préalable :

- M. André SCHMITT pour le renouvellement de la toiture – 25 Rue du Général Leclerc – Section AD parcelle 47 – DP 067 004 18 R0016 – Accord le 26/04/2018

Certificats d'urbanisme :

- Maître Thomas QUIRIN – pour le 5 Rue du Tunnel – Section AA Parcelle 254/68 – CU 067 004 18 R0007 – réponse le 17/04/2018
- SCP CRIQUI-MARX-LEYENBERGER – pour le 15 Rue du 21 Novembre – Section AH Parcelle 107 – CU 067 004 18 R0008 – réponse le 03/05/2018

Permis de démolir :

- M. Arnaud MUNCH – pour la démolition partielle d'un bâtiment – 1 Rue des Champs – Section AH Parcelle AH – PD 067 004 18 R0001 – réponse le 02/05/2018

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

*Pour :unanimité**Contre :**Abstention :***DCM 2018-35 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire***Point 10*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
16/04/2018	2018-06	15 Rue du 21 Novembre SINGRIST Section AH n° 107/7 – SCI EBAN	Pas de préemption
25/04/2018	2018-07	1 Rue de Romanswiller ALLENWILLER Section 1 n° 41 et 310 – M. Paul MULLER	Pas de préemption
25/4/2018	2018-08	Rue d'Obersteigen ALLENWILLER Section 2 n° 10, 11, 8 et 6 – M. Pascal BAUMERT	Pas de préemption
25/04/2018	2018-09	Lieudit Rue des Champs BIRKENWALD Section 3 n° 285 et 215 – Mme Myriam KOEPF	Pas de préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Installation parafoudre et une prise scène – Salle plurifonctionnelle Allenwiller	Electricité KOESSLER	2 395,-
Désherbeur thermique au gaz (chariot et lance)	Ent SKAPNET	2 340,-
Complément éclairage public abords salle plurifonctionnelle Allenwiller	CITY LUM	2190,32
Equipements complémentaires vidéo protection salle plurifonctionnelle Allenwiller	ADIS	4983,60
Cloison de séparation cuisine Salle plurifonctionnelle Allenwiller	Menuiserie METTLING	4 090,-
Ouvre et ferme portes automatique Salle plurifonctionnelle Allenwiller	Menuiserie METTLING	5 361,38
Eclairage public Birkenwald	ECLATEC	1 598 ,80

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-36 : Informations diverses

Point 11

M. ZINGARELLI Bruno donne lecture de l'invitation de l'Association ASC Brotsch qui fête le 10 juin 2018 son 30^{ème} anniversaire au Stade de Haegen.

DCM 2018-37 : Restitution du bâtiment scolaire par la communauté de communes du Pays de Saverne
--

Point 12

Rapporteur : Roger MULLER

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Saverne a restitué à ses communes membres la compétence « scolaire » au 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre, il est nécessaire que la Communauté de communes du Pays de Saverne restitue à la commune de Sommerau le bâtiment affecté à cette compétence.

Ce bâtiment étant propriété de la Communauté de Communes, il convient de le transférer en pleine propriété par acte authentique à la commune de Sommerau, conformément aux dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT.

En outre, afin de permettre le paiement des investissements réalisés au 31 décembre 2017, ce transfert n'interviendra qu'à compter du 1^{er} juin 2018.

Par ailleurs, le bâtiment à restituer étant également pour partie utilisé par le périscolaire, il sera par la suite mis à disposition partiellement à la Communauté de communes, par application des dispositions de l'article L1321-1 du CGCT. Un procès-verbal constatant cette mise à disposition devra être établi, conformément aux dispositions susvisées.

Les modalités de cette restitution seraient les suivantes :

- transfert, par acte notarié et pour 1 €, du bâtiment situé 5, rue du lavoir – ALLENWILLER - 67310 – SOMMERAU d'une superficie de 1 070 m²

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil municipal,

Vu la restitution par la Communauté de communes du Pays de Saverne de la compétence « scolaire » au 1^{er} janvier 2018 et la nécessité de restituer à la commune de Sommerau le bâtiment affecté à cette compétence

Vu les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT

Après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le transfert en pleine propriété, à compter du 1^{er} juin 2018 par la Communauté de communes du Pays de Saverne, du bâtiment affecté à la compétence « scolaire » situé 5, rue du lavoir – ALLENWILLER - 67310 – SOMMERAU, par acte notarié et pour 1 €
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à conclure l'acte notarié susvisé et tous documents y afférents (opération 109001)
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise à disposition du périscolaire

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2018-38 : Organisation des rythmes scolaires – Rentrée 2018/2019 – Délibération complémentaire

Point 13

Rapporteur : Roger MULLER :

Par délibération en date du 05/02/2018 (point 2018-5) le Conseil Municipal avait sollicité la mise en place d'une organisation scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018 et avait proposé des horaires.

Une réunion de concertation a eu lieu le 16 avril 2018, avec les services des transports scolaires, le transporteur, le collège et le SIVOS des jardins de l'Abbaye.

Par lettre en date du 09 mai 2018, nous avons obtenu un accord de principe sur notre demande mais il y a lieu de modifier les horaires comme suit :

Ecole intercommunale de la Sommerau
Lundis, mardis, jeudis et vendredis
8h35 à 12h05 et 13h55 à 16h25

Le Conseil est appelé à en délibérer

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré retient les horaires suivants pour la rentrée 2018/2019 :

Ecole intercommunale de la Sommerau
Lundis, mardis, jeudis et vendredis
8h35 à 12h05 et 13h55 à 16h25

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10.

Les secrétaires de séance

PAULEN René



KALCK Pascale



